



Lors d'une séparation, les femmes basculent plus souvent dans la pauvreté que leur conjoint

En Auvergne-Rhône-Alpes, deux couples en union libre sur dix se séparent chaque année. Ces situations sont beaucoup moins nombreuses pour les couples pacsés et rares à l'échelle de l'ensemble des couples mariés. Suite à ces ruptures, la situation financière des ex-conjoints se dégrade et leur niveau de vie diminue en moyenne de 12 %. La perte financière des femmes atteint 16 %, deux fois plus que celle des hommes. À l'occasion d'un divorce, un grand nombre de femmes basculent d'ailleurs dans la pauvreté. Cependant, si la perte financière est particulièrement forte la première année, elle s'atténue grandement un an après la séparation. Les femmes qui ont la garde des enfants voient leur niveau de vie baisser deux fois plus que celles qui ne sont pas concernées. Ainsi, plus d'un tiers des divorcées avec enfants sont pauvres. Avec l'âge, l'écart entre les baisses de niveau de vie des hommes et des femmes s'accroît au détriment de ces dernières.

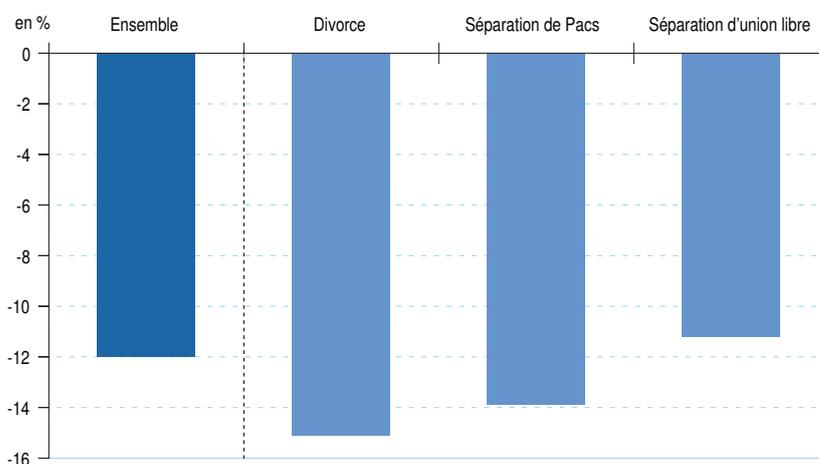
Bruno Balouzat, Aline Labosse, Insee

Les parcours conjugaux et familiaux ont évolué depuis plusieurs décennies en France. Les couples se forment de plus en plus tard et vivent leur conjugalité de façon plus variée (mariage, Pacs ou union libre). Ils se séparent aussi davantage et il n'est pas rare de compter plusieurs unions au cours de sa vie. Les unions sans contrat génèrent plus fréquemment des séparations. En Auvergne-Rhône-Alpes, chaque année entre 2013 et 2017, 19 % des couples en union libre et 5 % des couples pacsés (hors unions suivies d'un mariage – *méthode*) se séparent, et moins de 1 % de l'ensemble des couples mariés divorcent (y compris divorces non encore prononcés).

Au-delà de l'impact psychologique d'une rupture d'union, les conséquences sont aussi matérielles et économiques. En Auvergne-Rhône-Alpes, lors d'une séparation (divorce, rupture de Pacs ou d'union libre, *définitions*), le niveau de vie (*définitions*) des ex-conjoints diminue en moyenne de 12 %. Le niveau de revenus,

1 Quel que soit le type de séparation, une baisse de niveau de vie de plus de 11 %

Évolution du niveau de vie l'année de la séparation (en %)



Note de lecture : suite à un divorce, le niveau de vie baisse en moyenne de 15 %.

Champ : Auvergne-Rhône-Alpes, personnes ayant connu une rupture qui ont un revenu positif ou nul sur toute la période étudiée. Sources : EDP 2012 à 2017, Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi), Fichier démographique sur les logements et les individus (Fidéli)

la durée de la cohabitation, l'âge des conjoints ou encore la présence d'enfants sont très contrastés (*encadré 1*) et ces différences de profil antérieur ont une incidence plus ou moins forte sur l'ampleur de la variation du niveau de vie après rupture. Un autre type de séparation, le veuvage, peut également conduire à un choc financier (*encadré 2*).

La baisse de niveau de vie des femmes est maximale après un divorce

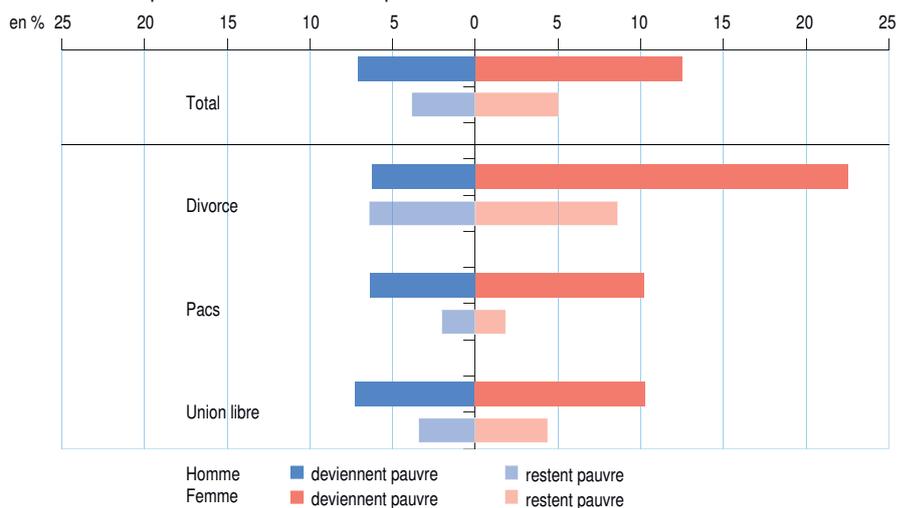
Le divorce engendre une perte de niveau de vie plus importante, particulièrement pour les femmes. L'année du divorce, elle atteint pour celles-ci -27 %, contre -21 % pour les ruptures de Pacs et -13 % pour l'union libre. Pour les hommes, l'impact financier après un divorce est quasi inexistant (-2 % de niveau de vie). Il est légèrement plus élevé en cas de rupture de Pacs ou d'union libre (respectivement -7 % et -9,5 %). Mais les pertes financières subies par les hommes n'atteignent pas celles que connaissent les femmes.

Quel que soit le type d'union précédente, le niveau de vie des femmes baisse de 16 % l'année de la rupture, deux fois plus que pour les hommes. Ceux-ci ont souvent des revenus plus élevés dans le couple. De plus, les écarts de salaire entre femmes et hommes ont tendance à s'accroître avec le temps, en faveur de ces derniers. Les femmes ont aussi plus fréquemment la charge des enfants après la fin de l'union.

Hommes et femmes confondus, ce sont les divorces qui génèrent la plus forte chute relative de niveau de vie l'année de la séparation. Elle s'élève à 15 % (*figure 1*), contre 14 % pour les séparations de Pacs et 11 % pour les ruptures d'union libre. La perte relative des niveaux de vie à la séparation croît ainsi avec le niveau de contractualisation de l'union. L'impact financier plus élevé pour un divorce s'explique tout d'abord par une plus forte mutualisation des revenus dans les couples mariés. Cet état de fait se trouve associé à des réductions ou des interruptions d'activités plus fréquentes, touchant plus souvent les femmes, pour s'occuper de leur famille. Enfin, les enfants sont bien plus présents au sein des couples mariés. La durée de l'union, plus longue en moyenne pour les mariages que pour les unions libres, favorise ces comportements dans les couples.

2 Suite à une séparation, les femmes basculent plus souvent dans la pauvreté

Évolution de la pauvreté l'année de la séparation



Note de lecture : suite à une séparation, 12,5 % des femmes basculent dans la pauvreté et 5 % le demeurent. Champ : Auvergne-Rhône-Alpes, personnes ayant connu une rupture qui ont un revenu positif ou nul sur toute la période étudiée. Sources : EDP 2012 à 2017, Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi), Fichier démographique sur les logements et les individus (Fidéli)

Suite à un divorce, les femmes basculent davantage dans la pauvreté

Après une séparation, la baisse globale des niveaux de vie conduit à des situations de pauvreté monétaire (*définitions*) plus fréquentes, en particulier pour les femmes divorcées. Ainsi, 31 % d'entre elles sont pauvres suite à une rupture, contre 17,5 % pour l'ensemble des femmes séparées. Le divorce marque nettement une bascule vers la pauvreté pour les femmes. 22 % deviennent pauvres et viennent s'ajouter aux 9 % qui l'étaient déjà avant la séparation et le restent après (*figure 2*). A contrario, les hommes divorcés sont très peu concernés par la pauvreté. Leur taux de pauvreté n'évolue pas et reste inférieur à 13 % (soit 2,5 fois moins que pour les femmes).

Tous types d'union confondus, les femmes sont toujours les plus touchées par la précarité à la suite d'une rupture. En particulier, elles sont plus nombreuses à basculer dans la pauvreté. Parmi elles, 12,5 % deviennent pauvres (contre 7 % des hommes), 5 % l'étaient déjà et le restent (contre 4 % des hommes), et seules 3 % ne le sont plus après leur séparation.

Toutefois, les différences entre homme et femme au regard de la pauvreté sont moindres pour les ruptures de Pacs et d'union libre.

Les revenus des personnes en Pacs étant en moyenne plus élevés, les femmes pacsées, qui conservent souvent une activité professionnelle complète, sont généralement éloignées du seuil de pauvreté. Cela leur permet de supporter une détérioration de leur situation financière suite à la rupture, sans pour autant basculer dans la pauvreté. Les unions libres concernent par ailleurs des personnes plus jeunes, qui contribuent de manière plus équilibrée au niveau de vie du couple. La moindre présence d'enfants est également un facteur d'éloignement de la précarité. Au final, après séparation, seules 12 % des femmes anciennement en Pacs sont pauvres (+2 points par rapport aux hommes), 15 % pour celles qui étaient en union libre (+4 points par rapport aux hommes). Toutefois, pour la majorité d'entre elles, il s'agit d'une bascule dans la pauvreté, 10 % d'entre elles devenant pauvres en moyenne suite à la rupture de Pacs ou d'union libre.

La situation des femmes s'améliore les années suivantes, sans rattraper celle des hommes

La perte de niveau de vie, maximale l'année de la séparation (*figure 3*), se réduit généralement de moitié deux ans après. Mais sur le long terme, la situation financière des femmes

3 Le niveau de vie des femmes baisse davantage lors d'une séparation

Évolution du niveau de vie (en %) suite à une séparation

Année de la séparation	Ensemble des séparations			Divorce			Rupture Pacs			Rupture union libre		
	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes
Année de la séparation	-12,0	-8,2	-16,0	-15,1	-2,2	-27,2	-13,9	-7,2	-20,9	-11,2	-9,5	-13,1
Un an après la séparation	-7,2	-4,6	-9,9	-8,1	4,2	-19,7	-11,6	-7,2	-16,2	-6,7	-6,2	-7,3
Deux ans après la séparation	-5,4	-3,4	-7,5	-8,3	0,0	-16,1	-7,7	-2,4	-13,2	-4,6	-4,1	-5,1

Note de lecture : 2 ans après un divorce, le niveau de vie des femmes est encore inférieur de 16,1 % à celui qu'elles avaient avant la séparation. Champ : Auvergne-Rhône-Alpes, personnes ayant connu une rupture qui ont un revenu positif ou nul sur toute la période étudiée. Sources : EDP 2012 à 2017, Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi), Fichier démographique sur les logements et les individus (Fidéli)

demeure toujours plus dégradée que celle des hommes. La reprise d'une activité rémunérée ou une augmentation du temps de travail après la séparation contribuent à favoriser cette atténuation. C'est particulièrement vrai pour les femmes qui, au sein d'un couple, sont plus souvent que les hommes sans emploi ou à temps partiel. Les remises en couple, plus fréquentes chez les hommes toutefois, expliquent également une partie de ce rattrapage progressif.

Cette amélioration de la situation financière s'accompagne d'une baisse générale de la précarité après un an de séparation. Très élevé l'année du divorce, le taux de pauvreté des femmes chute de 9 points l'année suivante, puis encore de 2 points l'année d'après (figure 4) sans atteindre celui d'avant rupture. Il reste aussi 7 points plus élevé que celui des hommes divorcés. La perception de pensions alimentaires, qui viennent augmenter le revenu disponible des femmes (mais dont le versement effectif peut prendre du temps en fonction des décisions judiciaires plus ou moins longues, et d'éventuels retards de paiement), contribue à cette réduction de la précarité. De façon similaire, deux ans après la rupture d'une union libre ou d'un Pacs, les taux de pauvreté baissent de 3 points mais demeurent supérieurs à ceux de l'année avant séparation.

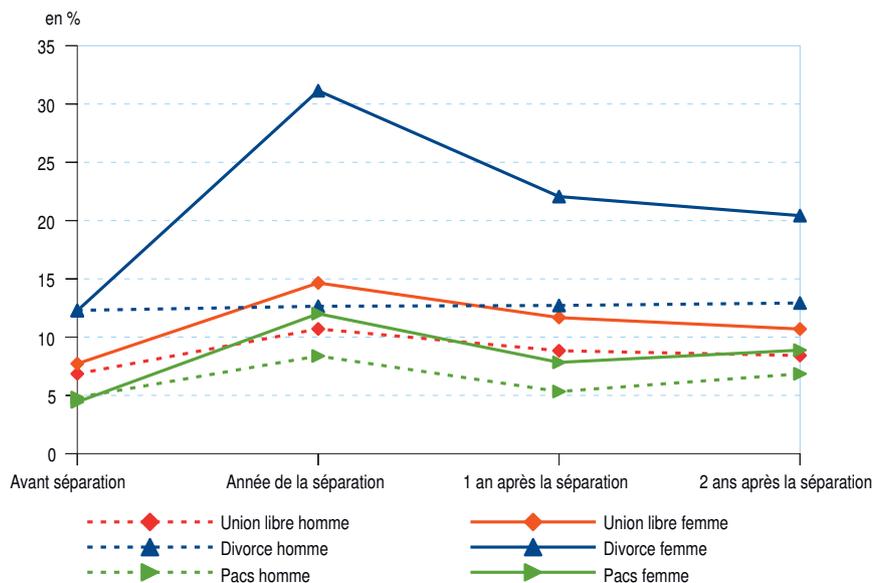
L'inégale répartition des enfants pénalise le niveau de vie des femmes séparées

Avoir la charge de ses enfants après une rupture contribue à la dégradation de la situation financière, en particulier pour les femmes. Parmi les ménages qui avaient des enfants avant leur rupture, le niveau de vie mensuel des femmes qui gardent au moins un enfant diminue l'année de la séparation de 28 % (soit - 510 euros), contre 12 % (- 260 euros) pour les femmes sans enfants. Les différentiels sont les plus forts dans les cas de divorces. Les familles avec enfants ont en effet généralement des niveaux de vie plus faible que les autres, car l'ensemble des revenus disponibles sont divisés par la taille du ménage, qui est plus importante. Or, lorsqu'un couple avec enfants se sépare, les femmes en ont plus souvent la charge que les hommes. De plus, leurs revenus disponibles sont généralement moindres. Les mécanismes de compensation n'amortissent pas complètement le choc financier et la baisse du niveau de vie. Toutefois, la perte de niveau de vie par rapport à l'année avant rupture décroît dans le temps, sans que cela ne soit lié à la répartition des enfants dans le couple. La garde des enfants se décide souvent l'année de la séparation, cette décision n'évoluant que très peu les deux années suivantes.

Avant même la séparation, les ménages avec enfants sont ceux qui ont les taux de pauvreté les plus élevés. Les écarts sont importants parmi les couples en union libre (+ 6,5 points

4 Le taux de pauvreté des femmes augmente beaucoup l'année de la séparation

Évolution du taux de pauvreté suivant le type d'union et le sexe (en %)



Note de lecture : l'année de la séparation, le taux de pauvreté des femmes divorcées est de 31,1 %.
 Champ : Auvergne-Rhône-Alpes, personnes ayant connu une rupture qui ont un revenu positif ou nul sur toute la période étudiée.
 Sources : EDP 2012 à 2017, Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi), Fichier démographique sur les logements et les individus (Fidéli)

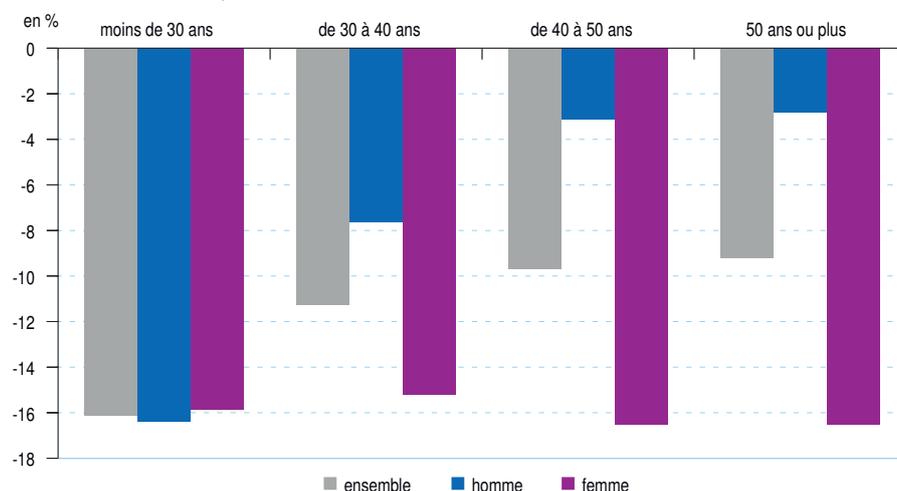
pour ceux avec personnes à charge) mais réduit parmi les couples mariés (+ 3 points). Les séparations accroissent toutefois ces inégalités entre couples avec et sans enfants à charge, en particulier pour les femmes. Ainsi après un divorce, le taux de pauvreté des femmes avec enfants bondit pour atteindre 34 %, alors qu'il n'est que de 21 % pour celles qui n'ont pas d'enfant. Par contre, le taux de pauvreté des hommes avec enfants n'augmente que peu suite à un divorce. Par la suite, l'écart entre personnes avec ou sans enfants à charge tend à se réduire bien que 22 % des femmes avec enfants soient encore pauvres un an après la séparation.

L'ampleur de l'écart femmes/hommes s'accroît avec l'âge

Plus la séparation intervient à un âge avancé, plus l'écart entre les femmes et les hommes sur les pertes de niveaux de vie s'accroît. Ainsi, si la perte de niveau de vie est semblable entre hommes et femmes pour les moins de 30 ans, à partir de 50 ans les femmes perdent 14 points de niveau de vie de plus que les hommes (figure 5). En effet, quel que soit le type d'union précédant la séparation, la perte de niveau de vie des femmes est forte et varie peu avec l'âge. En revanche, pour les hommes, elle s'atténue,

5 Aux âges les plus élevés, la situation financière des hommes se dégrade peu lors d'une séparation

Évolution du niveau de vie (en %) par âge et sexe lors d'une séparation (d'un divorce, d'une rupture d'union libre ou de Pacs)



Note de lecture : suite à une séparation, le niveau de vie des femmes de 50 ans ou plus diminue de 16,5 %.
 Champ : Auvergne-Rhône-Alpes, personnes ayant connu une rupture qui ont un revenu positif ou nul sur toute la période étudiée.
 Sources : EDP 2012 à 2017, Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi), Fichier démographique sur les logements et les individus (Fidéli)

de - 16 % pour les moins de 30 ans, à seulement - 3 % au-delà de 50 ans. L'effet de génération différente et surtout l'accentuation des écarts de rémunération hommes/femmes, en lien notamment avec des réductions ou des interruptions de carrière, expliquent ce phénomène. D'autre part, les moins de 30 ans sont moins souvent parents.

Cependant, les situations se différencient suivant le type d'union. Pour les Pacs et les divorces, la perte de niveau de vie est croissante avec l'âge. Elle est minimale pour les moins de 30 ans (- 12 % en cas de rupture de Pacs, - 17 % pour un divorce) et maximale pour les 40 à 50 ans (respectivement - 16 % et - 15 %). En revanche, pour les ruptures

d'union libre, la tendance est inverse, avec une perte de niveau de vie l'année de séparation de 16 % pour les moins de 30 ans, mais de moins de 7 % pour les plus de 40 ans. Les revenus de ces derniers ont tendance à être plus homogènes lorsque le choix est fait de rester dans une union sans contractualisation. ■

Encadré 1

Mariés, pacsés ou en union libre, des profils très différents avant même la séparation

Avant même leur rupture, les couples présentent des différences de profil, en particulier d'âge ou de rémunération. Ces écarts ont un impact sur l'ampleur de la variation du niveau de vie en cas de séparation. Tout d'abord, les unions libres et les Pacs se défont en moyenne autour de 37 ans, alors que les divorces surviennent plus tardivement, à un âge moyen de 46 ans. Si 70 % des personnes qui divorcent ont plus de 40 ans, elles sont moitié moins pour les ruptures d'union libre et de Pacs. Aussi, 19 % des personnes se séparent avant 30 ans pour les Pacs contre moins de 5 % pour les divorces. Les mariages se nouant à un âge plus avancé que les unions libres ou les Pacs, les divorces surviennent mécaniquement plus tardivement.

Par ailleurs, les personnes qui font le choix du mariage au lieu du Pacs ou de l'union libre n'ont pas le même profil socio-économique. Avant séparation, les personnes pacsées ont des niveaux de vie 16 % plus élevés que les personnes mariées. Les futurs séparés de Pacs (hors rupture pour cause de mariage) ont en effet un niveau de vie mensuel moyen de 2 350 euros par mois, contre moins de 2 100 euros pour les futurs divorcés et séparés d'union libre. En conséquence, les taux de pauvreté sont plus bas pour les Pacs (4,6 %) que pour les unions libres (7,3 %). Ils sont équivalents à la moyenne de la population d'Auvergne-Rhône-Alpes pour les personnes mariées (12,3 %).

Encadré 2

Une baisse temporaire de niveau de vie après un veuvage

Même s'il occasionne une rupture de nature différente, le veuvage conduit également à un choc financier. En effet, 28 % des femmes sont pauvres l'année du veuvage, soit 19 points de plus que l'année précédente. Les hommes sont en revanche peu affectés financièrement (seulement 10 % d'hommes pauvres après le décès de leur conjointe, soit 1 point de plus qu'avant). Suite au veuvage, 22 % des femmes basculent dans la pauvreté contre seulement 6 % des hommes.

Cependant, ce pic de pauvreté n'est que transitoire. L'année du veuvage, le niveau de vie des femmes diminue en moyenne de 17,5 % alors que celui des hommes augmente de 10 %. Les revenus perçus par les hommes sont généralement plus élevés, y compris pour les pensions de retraite qui constituent souvent la principale source de revenus des couples confrontés au décès d'un des deux conjoints. Cette différence accentue la perte de niveau de vie des femmes l'année du décès de leur conjoint, mais conduit en revanche à accroître celui des hommes du fait de la baisse de la taille du ménage. La durée avant de pouvoir bénéficier d'une pension de réversion peut être plus ou moins longue, ce qui explique une augmentation brutale de leur taux de pauvreté l'année du veuvage. Néanmoins, un an après le veuvage, leur situation administrative se régularisant, leur situation financière s'améliore et leur taux de pauvreté baisse pour devenir inférieur à celui d'avant veuvage (respectivement 7 % et 9 %).

Définitions, source et méthode

Le **revenu disponible** d'un ménage comprend l'ensemble de ses revenus (nets des cotisations sociales), les transferts en provenance d'autres ménages et les prestations sociales (y compris les pensions de retraite et les indemnités de chômage), nets des impôts directs.

Le **niveau de vie** est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. On compte une unité de consommation (UC) pour le premier adulte du ménage, 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.

Un individu est considéré comme **pauvre** lorsque son niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. Le seuil de pauvreté est fixé à 60 % de la médiane de la distribution nationale des niveaux de vie (niveau de vie tel que la moitié des personnes ont un niveau de vie inférieur). Le seuil de pauvreté s'élève à 1 026 euros par mois en 2016.

Le **divorce** est comptabilisé ici par la déclaration fiscale de l'individu. Il s'agit de personnes qui se déclarent divorcées dans leur déclaration fiscale alors qu'elles se déclaraient mariées l'année précédente. Le divorce peut donc ne pas avoir été prononcé officiellement.

Dans cette étude, les ruptures de **Pacs** ont été comptabilisées avec les individus n'étant ni mariés, ni pacsés alors qu'ils étaient pacsés l'année précédente.

L'**union libre** n'existe pas dans les déclarations fiscales. Ces situations ont donc été estimées dans cette étude à partir du type de ménage défini par le dispositif Filosofi (couple), de la situation conjugale déclarée (célibataire, divorcé ou veuf) et du statut fiscal (déclarant principal ou conjoint).

Les données sont issues de l'**Échantillon démographique permanent (EDP)**, panel d'individus qui compile, pour environ 4 % de la population, les informations issues de différentes sources, en particulier des données fiscales permettant de déterminer le niveau de vie.

Pour évaluer l'évolution des niveaux de vie suite aux séparations, plusieurs séries longitudinales ont été concaténées pour assurer la robustesse statistique des résultats (années 2012 à 2015, 2013 à 2016, 2014 à 2017) et permettre d'observer les variations de niveaux de vie autour de l'année N de la séparation (de N-1 à N+2).

Les individus dans le champ de l'étude sont les couples avec un individu EDP qui habitent en Auvergne-Rhône-Alpes avant la séparation, puis les individus EDP dont les revenus disponibles sont positifs ou nuls sur tout le cycle de quatre années afin de pouvoir calculer un taux de pauvreté.

Afin d'assurer une comparabilité dans le temps, l'ensemble des revenus ont été convertis en euros courants 2016.

Insee Auvergne-Rhône-Alpes

165, rue Garibaldi - BP 3184
69401 Lyon cedex 03

Directeur de la publication :
Jean-Philippe Grouthier

Rédaction en chef :
Thierry Geay
Philippe Mossant

Mise en page :
Agence Elixir, Besançon

Crédits photos : Fotolia

ISSN : 2495-9588 (imprimé)

ISSN : 2493-0911 (en ligne)

© Insee 2020

Pour en savoir plus

- « De la rupture conjugale à une éventuelle remise en couple : l'évolution des niveaux de vie des familles monoparentales entre 2010 et 2015 », *Insee Référence France Portrait social*, édition 2019, novembre 2019
- « Formations et ruptures d'unions : quelles sont les spécificités des unions libres ? », *Insee Référence France Portrait social*, édition 2017, novembre 2017
- « Les variations de niveau de vie des hommes et des femmes à la suite d'un divorce ou d'une rupture de Pacs », *Insee Référence Couples et familles*, édition 2015, décembre 2015
- « Parcours conjugaux et familiaux des hommes et des femmes selon les générations et les milieux sociaux », *Insee Référence Couples et familles*, édition 2015, décembre 2015

